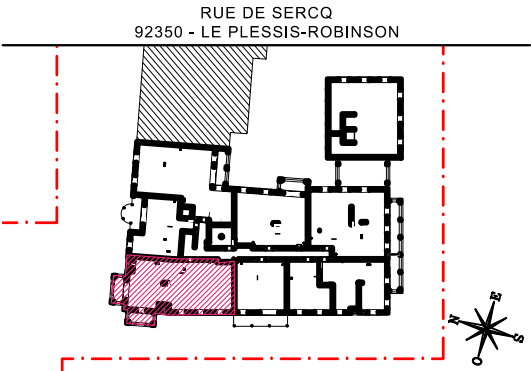




HALL E
APPARTEMENT DE 4 PIÈCES
n° E106 au 1er étage

ENTRÉE	2,87 m²
SÉJOUR / CUISINE	27,04 m²
CHAMBRE 1	12,05 m²
CHAMBRE 2	9,79 m²
CHAMBRE 3	11,74 m²
SALLE DE BAINS	4,55 m²
SALLE D'EAU	2,83 m²
WC 1	2,53 m²
WC 2	1,60 m²
BUANDERIE	1,64 m²
DÉGAGEMENT	8,65 m²
SURFACE TOTALE HABITABLE	85,29 m²
BALCON 1	4,83 m²
BALCON 2	4,83 m²
SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE	94,95 m²

LÉGENDE

1/2

AP	allège pleine		sèche-serviette
AV	allège vitrée		radiateur
VR	volet roulant	R	réfrigérateur
GC	garde corps	LV	lave vaisselle
	soffite/faux plafond	LL	lave linge
ETEL	esp tech elec du logt	C	cuisson
PL	placard	TRI	tri sélectif
	robinet de puisage	LC	linéaire complémentaire
- - -	retombée de poutre		
	trappe de visite		
	oeil de boeuf		fenêtre
			porte-fenêtre
			porte-fenêtre

Indice : B
Échelle : 0 50 100 200cm

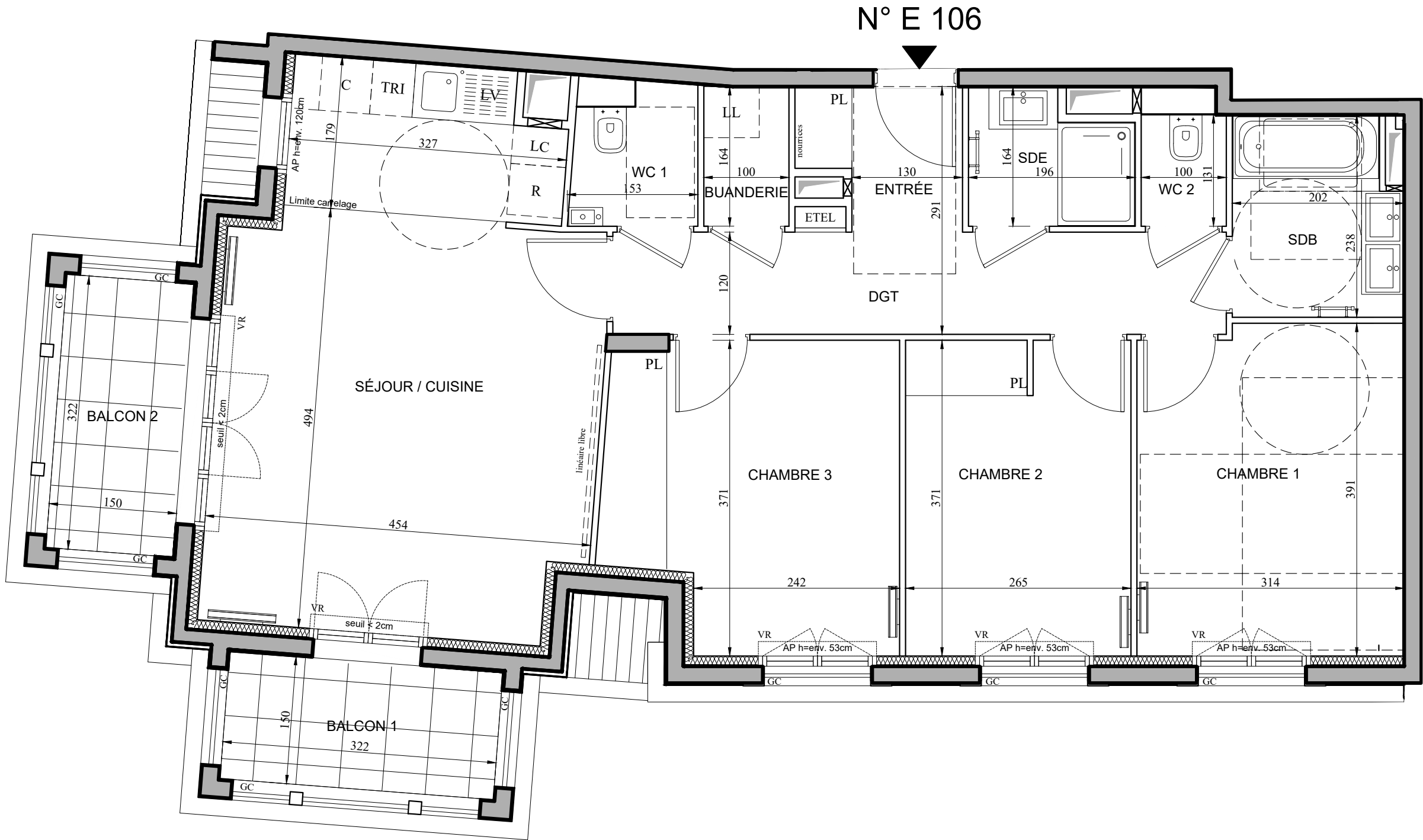


EMERIGE



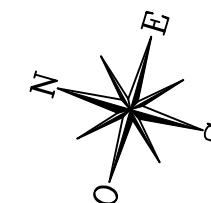
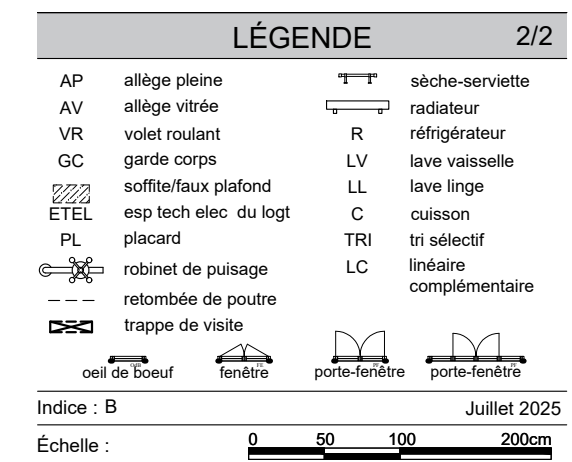
CONSTANTIA

BREITMAN & ASSOCIÉS



Conformément à la réglementation, ce plan est	
EVOLUTIF	PMR

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins(pente, talus...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle. »



EVOLUTIF	PMR
----------	-----

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins (pente, talus...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle. »



EMERIGE

CONSTANTIA

BREITMAN & ASSOCIÉS